



A V I S DE CONSULTATION

Sur l'AVANT PROJET D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL De DOMPIERRE-SUR-MER et PERIGNY

Département de la Charente-Maritime
Direction de l'Environnement
et de la Mobilité

85 boulevard de la République
CS60003
17076 LA ROCHELLE Cedex 9
Affaire suivie par : Sophie BARTHES
Tél. : 05.46.31.72.15

Les propriétaires fonciers, les exploitants concernés, les titulaires de droits réels afférents aux immeubles soumis à l'aménagement foncier agricole et forestier des communes de DOMPIERRE-SUR-MER et PERIGNY, ainsi que les tiers intéressés, sont informés qu'une consultation de 5 jours sur l'avant-projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental aura lieu du **MARDI 23 AVRIL 2019 AU SAMEDI 27 AVRIL 2019 INCLUS** en mairie de DOMPIERRE-SUR-MER où les intéressés pourront consulter le dossier de consultation déposé à cet effet.

Cette consultation publique se déroulera suivant les horaires ci-dessous, où le Cabinet de géomètres GEOUEST se tiendra à la disposition du public pour les aider à consulter les documents. Afin de limiter l'attente et permettre ainsi un meilleur accueil du public, le géomètre propose d'organiser ses permanences de la manière suivante en fonction de votre numéro de compte qui apparaît sous votre nom du présent avis :

Jour	De 09 h à 12 h	De 13 h 30 à 16 h30
Mardi 23 Avril 2019	Comptes n° 20 à 1660	Comptes n° 1670 à 2640
Mercredi 24 Avril 2019	Comptes n° 2650 à 3380	Comptes n° 3390 à 3860
Jeudi 25 Avril 2019	Comptes n° 3870 à 5560	Comptes n° 5570 à 6560
Vendredi 26 Avril 2019	Comptes n° 6570 à 7260	Comptes n° 7270 à 8000
Samedi 27 Avril 2019	libre	

Le dossier de consultation comprend :

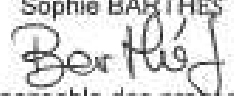
- Un plan portant indication de l'avant-projet comportant l'indication des limites des lots, de leur contenance et du nom de leur propriétaire,
- Un plan présentant l'avant-projet du programme de travaux connexes,
- Un registre destiné à recevoir les réclamations et observations des propriétaires et tiers intéressés.

Les propriétaires qui le désirent, ou ceux qui ne pourraient se déplacer pendant la consultation et pendant les permanences, pourront adresser leurs observations à la Mairie de DOMPIERRE SUR MER, à l'attention de Monsieur le Président de la CIAF sur l'AVANT-PROJET d'Aménagement Foncier de DOMPIERRE SUR MER et PERIGNY ou donner pouvoir à une tierce personne. Tous les courriers de réclamations, devront être adressés au Président de la CIAF au plus tard le 27 avril 2019, cachet de la poste faisant foi.

Tout exploitant qui désire formuler une observation relative à l'exploitation de certaines parcelles devra obligatoirement présenter un pouvoir écrit de son propriétaire.

Cet avis sera publié sur le site Internet du Département de la Charente-Maritime : www.la.charente-maritime.fr où seront également disponibles les plans de l'avant-projet portant mention des numéros de compte de propriété.

A LA ROCHELLE, le 5 mars 2019

Pour le Président du Département,
Sophie BARTHES

Responsable des procédures
d'Aménagement Foncier